

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025 à 19H30

Convocation
 du 06/02/2025

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ---- 07
 Présents : ---- 10
 Absents : ---- 03
 Pouvoirs : ---- 02
 Votants : ---- 12

VOTE

Pour : ----- 12
 Contre :----- 00
 Abstentions :-- 00

L'an deux mille vingt-cinq le onze février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge / NOEL Ruta/ MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : KELLER Sophie / SANDRAL Linda / CHATEL Christophe.

Procuration(s) : Sophie KELLER a donné procuration à Michèle CALLENDRIER, Christophe CHATEL a donné procuration à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : DECOMBARD Coralie

Culture

OBJET : Avenant N°1 à la convention du réseau des Bibliothèques des Collines

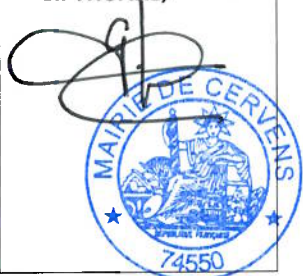
**Délibération
 N°2025-04**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-07 du 13 février 2024 portant validation de la convention du réseau des bibliothèques des Collines. Il précise que la commune de Fessy a formulé une demande pour intégrer le réseau des bibliothèques.

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : 14/02/2025
 Reçue en Préfecture
 Le : 14/02/2025
 Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : 14/02/2025

Gil THOMAS, Maire



Au vu de la convention initiale signée de l'ensemble des parties qui précise que toute nouvelle intégration sera validée par les Conseils Municipaux de chaque commune adhérente, il convient de modifier la convention en intégrant la commune de Fessy et faire valider l'ensemble des assemblées délibérantes.

Par conséquent le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'avenant à la convention pour permettre l'intégration de la commune de Fessy au réseau des bibliothèques des Collines.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** l'avenant à la convention des bibliothèques afin de permettre l'intégration de la commune de Fessy au réseau des bibliothèques des Collines.

⇒ **CHARGE** le Maire de signer l'avenant correspondant

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Coralie DECOMBARD

